

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 5 juin 2017, à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, les conseillères Suzie Domingue, Laurie Soulard, les conseillers Ghislain Brunet, Patrick Morin et Louis Proulx. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard, la secrétaire-trésorière adjointe, Ginette Labbé et le directeur des travaux publics, Guillaume Ratelle.

1. Ouverture de la séance par le maire Claude N. Morin.

2017-06-090

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017;
4. Rencontre avec monsieur Stéphane Saulter – Sûreté du Québec;
5. Approbation des comptes :
 - Liste des chèques au montant de 200 600,03 \$;
 - Liste des salaires au montant de 72 638,87 \$;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mai 2017;
7. Dépôt des états financiers avec les comparatifs annuels au 30 avril 2017;
8. Période de questions;
9. Demande de commandite – Voyage au Cameroun;
10. Adoption du nouveau calendrier des séances du conseil pour l'année 2017;
11. Soutien au projet Gym Cerveau et MADA;
12. Acte de transfert de la rue Macameau et de l'avenue Rousseau;
13. Appui au projet dans le cadre du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest;
14. Signataire de l'amendement du bail numéro 1000/3049665 – Plan CN – Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest et la Ville de Macamic;
15. Financement pour le char allégorique du 100^e;
16. Congrès FQM;
17. Autorisation de droit de passage – Club de motoneige Abitibi-Ouest inc.;
18. Activité Pavillon Tremblay – Randonnée de vélo;
19. Modification aux critères de construction à Fortin-les-Berges;
20. Soumissions – pompe usine de filtration;
21. Modification de travaux : traverse de Chazel – Chemin de ceinture du Lac;
22. Rapport des comités;
23. Période de questions
24. Questions diverses:
 - a) Borne électrique (Louis Proulx);
 - b) Terrain de baseball (Louis Proulx);

25. Période de questions;
26. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

Les points 9, 24a) et 24b) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2017-06-091

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

4. **Rencontre avec monsieur Stéphane Saulter – Sûreté du Québec**

Monsieur Saulter vient se présenter en tant que nouveau responsable des postes de la Sûreté du Québec de La Sarre, Amos, Matagami et Radisson. Il présente verbalement la nouvelle structure de fonctionnement de la Sûreté du Québec en région et il répond aux diverses questions qui lui sont posées. Le nouveau directeur par intérim du poste de La Sarre est monsieur Stéphane Lebourdais, ce dernier devrait venir rencontrer le conseil sous peu pour se présenter également.

2017-06-092

5. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste des chèques au montant de 200 600,03 \$;
- b) Liste des salaires au montant de 72 638,87 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

6. **Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mai 2017**

Le directeur général et le maire donnent des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de mai 2017.

7. **Dépôt des états financiers avec les comparatifs annuels au 30 avril 2017**

Le directeur général dépose un état financier comparatif au 30 avril 2017, tel que prévu à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

8. **Période de questions**

Monsieur Marc-André Alain a présenté son projet Bolivie 2018. Il aimerait que la Ville de Macamic donne en aide financière les contenants de plastique qu'il y a au garage municipal afin que son organisation, Corcovado, puisse les vendre pour avoir de l'argent pour financer leur projet.

Bien que les membres du conseil trouvent tous que ce projet est très louable, en vertu de notre politique sur la disposition des biens de la municipalité nous ne pouvons les donner, mais l'organisation pourra les acquérir au coût de 45 \$ l'unité, plus taxes.

2017-06-093

10. **ADOPTION DU NOUVEAU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017**

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil peut modifier le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le calendrier modifié ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 heures :

- ☞ 4 juillet (3 fête du Canada)
- ☞ 14 août
- ☞ 5 septembre (4 fête du Travail) Salle de Colombourg
- ☞ 2 octobre
- ☞ 6 novembre
- ☞ 11 décembre

QU' : Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-06-094

11. **SOUTIEN AU PROJET GYM CERVEAU ET MADA**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QU' : En lien avec notre Plan de développement local (2015-2018), la Ville de Macamic soutien le projet Gym Cerveau et MADA par l'achat de matériel et l'objectif de briser l'isolement des personnes âgées, faisant partie des actions dont l'objectif est d'encourager, favoriser et faciliter l'implication citoyenne, la fierté et l'identité locale ainsi que le sentiment d'appartenance des citoyens de Macamic et ainsi obtenir le soutien de madame Mylène Noël, agente de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest, dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-06-095

12. **ACTE DE TRANSFERT DE LA RUE MACAMEAU ET DE L'AVENUE ROUSSEAU**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le maire, Claude N. Morin et le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic les documents nécessaires reliés à l'acte de transfert de la rue Macameau (lot 4 049 147) et de l'avenue Rousseau (lot 4 049 202) avec Les Entreprises J.G. Marcil;

QUE : Cette cession est faite pour la considération nominale de 1 \$.

QUE : Tous les frais reliés à cette cession soient à la charge de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-06-096

13. **APPUI AU PROJET DANS LE CADRE DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST**

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'aide annuelle octroyée aux projets situés sur le territoire de la Ville de Macamic ne peut dépasser la somme de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies : le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic demande une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes : Travaux d'aménagement 2017 (Projet numéro Fonds-17-14 Ville de Macamic);

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 40 901,94 \$.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet, il est unanimement résolu :

- d'appuyer la demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la Ville de Macamic pour un montant maximum de 45 000 \$;
- d'autoriser le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt ou la secrétaire-trésorière adjointe, Ginette Labbé ou l'inspectrice municipale adjointe, Annick Gaudet à signer la documentation relative au projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-06-097

14. **SIGNATAIRE DE L'AMENDEMENT DU BAIL NUMÉRO 1000/3049665 – PLAN CANADIEN NATIONAL – CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST ET LA VILLE DE MACAMIC**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Le maire, Claude N. Morin soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Macamic l'amendement du bail numéro 1000/3049665 avec le Canadien National.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-06-098

15. **FINANCEMENT POUR LE CHAR ALLÉGORIQUE DU 100^E**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QU' : Un montant de 10 000 \$ soit versé pour la confection du char allégorique du 100^e et pour l'achat d'une nouvelle mascotte (castor).

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-06-099

16. **CONGRÈS FQM 2017**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le maire, Claude N. Morin, la conseillère Laurie Soulard et le directeur général soient autorisés à assister aux assises du Congrès de la FQM les 28, 29 et 30 septembre 2017 à Québec.

QUE : Les dépenses seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-06-100 17. **AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE – CLUB DE MOTONEIGE ABITIBI-OUEST INC.**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le Club de motoneige Abitibi-Ouest inc. à circuler dans les sentiers de motoneige à l'intérieur de notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-06-101 18. **ACTIVITÉ PAVILLON TREMBLAY – RANDONNÉE DE VÉLO**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Pour la randonnée de vélo annuelle organisée par le Pavillon Tremblay, la Ville de Macamic autorise la circulation dans les rues de la ville, et ce, à trois reprises :

- Du Pavillon Tremblay jusqu'à la 10^e Avenue Ouest via la 1^{re} Rue Ouest;
- De la 10^e Avenue Ouest jusqu'à la rue Principale;
- De la rue Principale jusqu'au rond-point de la rue Fortin-les-Berges et le retour par le même trajet.

QUE : L'organisation s'assure d'avoir les ressources nécessaires (escorte, etc.) afin d'assurer la sécurité lors de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-06-102 19. **MODIFICATION AUX CRITÈRES DE CONSTRUCTION À FORTIN-LES-BERGES**

Attendu qu'il y a un manque de précisions quant à la superficie autorisée pour un bâtiment secondaire détaché implanté en cours avant pour les terrains riverains de la rue Fortin-les-Berges;

Attendu que des autorisations ont déjà été données pour que la superficie d'un garage en cours avant pour les terrains riverains, soit à 75 % de la **superficie habitable** de la résidence principale;

Attendu que les critères de construction pour un bâtiment secondaire détaché édictés pour la rue Fortin-les-Berges ne correspondent plus aux besoins d'aujourd'hui quant aux hauteurs autorisées pour les murs d'un bâtiment secondaire détaché (2,8 mètres / 9 pieds 2 pouces) ainsi que pour la hauteur totale (4,3 mètres / 14 pieds 1 pouce);

Attendu qu'il y a eu plusieurs demandes de propriétaires de terrains dans Fortin-les-Berges pour la construction de bâtiments secondaires détachés avec des portes de 10 pieds;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu à l'unanimité :

QUE : La superficie autorisée pour un bâtiment secondaire détaché implanté en cours avant sur les terrains riverains soit calculée à partir de la **superficie habitable** du bâtiment principal.

QUE : La hauteur des murs autorisée pour un bâtiment secondaire détaché soit augmentée à 3,51 mètres (11 pieds 6 pouces) et que la hauteur totale soit augmentée à 5,01 mètres (16 pieds 5 pouces).

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-06-103

20. **SOUSSIONS POMPE USINE DE FILTRATION**

Des soumissions ont été demandées pour le remplacement du moteur de la pompe à vitesse fixe par un moteur à vitesse variable (avec drive) incluant l'automatisation et contrôle ainsi que tous les raccordements électriques.

Soumissions reçues :

Technosub	24 009,67 \$ (excluant les taxes)
M. Roy électrique	21 865,20 \$ (excluant les taxes)

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet d'accepter la soumission de M. Roy électrique.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-06-104

21. **MODIFICATION DE TRAVAUX : TRAVERSE DE CHAZEL – CHEMIN DE CEINTURE DU LAC**

Considérant que des travaux ont été réalisés en 2016 dans la traverse Macamic – Chazel et que des futurs travaux sont prévus pour 2018 dans le cadre du Programme PIIRL;

Considérant la détérioration avancée d'un tronçon de route dans le Chemin de ceinture du Lac et qu'aucun travaux n'est prévu pour ce tronçon dans le Programme PIIRL;

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : De transférer les fonds initialement prévus pour les travaux de la traverse Macamic – Chazel pour effectuer les travaux dans le Chemin de ceinture du Lac.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

22. **Rapport des comités**

Le maire, Claude N. Morin, les conseillères Suzie Domingue, Laurie Soulard et les conseillers Ghislain Brunet et Louis Proulx font un rapport de leur comité respectif.

23. **Période de questions**

Aucune question.

2017-06-105

24. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 h 30.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Claude N. Morin
Maire

Je, Claude N. Morin, maire de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Claude N. Morin, maire